



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION DU PRESIDENT DU CCAS 2025-05

Régie de recettes - Résidence Autonomie de la Davrays : contrat de location d'un TPE

LE PRESIDENT DU CCAS D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

Vu la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération R1-2023-035 du 14 décembre 2022 relative à l'actualisation des délégations de pouvoirs consenties par le Conseil d'Administration du CCAS à son président, et notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue au code de la commande publique, selon leur montant ou leur objet,

Vu la décision n° 2024-005 portant sur l'acte constitutif de la Régie de recettes « Résidence autonomie La Davrays »

Vu la délibération n° 2025-019 portant sur la modification régie de recettes de la Résidence Autonomie de la Davrays

Vu le devis proposé par la société SAS ESPACE MONETIQUE dont le SIEGE est situé 42 RUE MONGE 75005 PARIS Siret : 44412487900040

CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place une nouvelle modalité de paiement par TPE afin de répondre aux demandes des résidents extérieurs qui bénéficient des repas et des animations au sein de la Résidence autonomie de la Davrays.

CONSIDÉRANT l'ouverture par le CCAS, d'un compte de dépôts de fonds au Trésor permettant les encaissements par carte bancaire.

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition formulée par le prestataire SAS Monétique, de location d'un TPE pour un montant annuel de 200€ TTC sur une durée de 36 mois, soit un engagement de 600€ TTC sur 36 mois.

Article 2 : de signer le devis joint et tous les avenants ou documents à venir relatifs au contrat proposé par la société SAS ESPACE MONETIQUE - Siret : 44412487900040

Article 4 : le contrat est conclu pour une période de 36 mois.

Article 5 : la date d'effet est fixée au 15 octobre 2025.

Article 6 : Monsieur le Président et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et qui sera portée à la connaissance des élus lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Article 7 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 1^{er} octobre 2025

Le Président du CCAS,
Rémy Orhon



SAS Espace Monétique

85 Avenue de Neuilly
94120 FONTENAY SOUS BOIS
Tél : 01 46 80 90 23
Site web : WWW.TPE.FR
Email : adv@tpe.fr

GRENKE LOCATION SAS

Immeuble Croix du Sud-Carré Sénart
Avenue de la Mixité - CS 50057
77564 Lieusaint Cedex
France

Devis

Commercial :

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement
DE042329	05/09/2025	CL171657	1 mois	A la commande par virement ou CB

Référence	Désignation	Qté	P.U HT	% Rem	Montant HT	TVA
LLD36DW	Grenke TPE 36 mois INGENICO Desk5000WiFi	1,00	500,00		500,00	CD20

Devis gratuit valable 1 mois. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Code	Base HT	Taux	Montant TVA
CD20	500,00	20%	100,00
Total	500,00		100,00

Total HT	500,00
Total TVA	100,00
Total TTC	600,00
NET A PAYER	600,00

Coordonnées bancaires société :

Banque :
RIB : 17515 90000 08014365120 52
IBAN : FR7617515900000801436512052
BIC : CEPARPP751

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)